## Le Président de l'AFAR alerte le Président de la République

Publié le 1 juin 2017



Chères lectrices, chers lecteurs,

Face au silence coupable de tous les acteurs institutionnels, des autorités militaires, judiciaires et ministérielles, informés des pratiques illégales au sein des armées que j'ai dénoncées, j'ai décidé d'alerter Monsieur le Président de la République, Emmanuel MACRON, chef des armées.

Je vous rappelle, qu'un citoyen français, victime de violences volontaires commises en réunion, par des militaires de la gendarmerie nationale en exercice, ayant qualité de personnes dépositaires de l'autorité publique, a été condamné au mépris de la religion du droit, ce qui est constitutif d'une escroquerie au jugement en bande organisée.

La justice et le droit doivent être identiques pour tout citoyen. C'est la constitution, mère des lois, qui l'impose par son article premier, consacrant le principe d'égalité des citoyens devant la loi.

Même le témoignage en faveur de cet innocent, d'un militaire loyal et respectueux du droit n'y a rien fait. Pour récompenser son honnêteté et son courage, ce militaire a subi les foudres de son institution.

D'autres camarades militaires sont victimes de harcèlements sous toutes ses formes: moral au travail et/ou sexuel, de discriminations, de violences sur subordonnés, etc.

Des blessés de guerre ne sont même pas reconnus ni même aidés dans leur état de vulnérabilité. C'est une honte!

A chaque fois, les services chargés de protéger les victimes et d'enquêter, servent de cheville ouvrière pour détruire psychologiquement ces victimes qui osent faire valoir leurs droits légitimes en remettant en cause l'ordre établi et la hiérarchie.

La Discipline, nous la respectons mais pas la pression exercée pour nous réduire au silence.

Pour nos chefs, vis à vis de leurs subordonnés, il n'en est rien, à quelques exceptions près.

En effet, pendant que certains transgressent en toute impunité les règlements et les lois qui nous

régissent, dans un pur dessein corporatiste, des hommes et des femmes militaires à bout de souffle, nous quittent prématurément par ce geste ultime qu'est le suicide.

Pour les adhérents que je représente et que je défends au quotidien, cette situation est devenue insupportable.

C'est la raison pour laquelle, j'ai saisi Monsieur le Président de la République, chef des armées, pour l'alerter de la réalité de notre monde militaire, source de danger pour certains de ses membres.

La communauté militaire fait l'honneur de la France tant sur le territoire national qu'à l'étranger.

Pour autant, comme dans toute société, nous avons aussi une part d'ombre. Nous devons accepter d'en parler pour sauver des vies. Nous demandons simplement l'application de nos droits légitimes comme les lois et les textes de la République l'exigent.

Notre esprit de sacrifice pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême pour certains d'entre-nous, mérite le respect des citoyens et la considération de la Nation. Un soldat est un homme d'honneur et non pas un citoyen de seconde zone. Le temps des paroles est révolu. Nous attendons des actes forts.

L'actualité du moment met en exergue la moralisation de la vie politique.

Les institutions militaires ne sont pas épargnées. La moralisation au sein des armées est un sujet d'intérêt collectif national. En effet, des pratiques illégales répréhensibles et maintes fois dénoncées sont malheureusement trop souvent couvertes par le commandement au mépris du respect du droit.

J'ai testé et éprouvé les plus grandes autorités dans tous les domaines. A chaque fois, à de rares exceptions près, lorsque les institutions militaires sont en cause, notamment des généraux d'actives ou en deuxième section, c'est le calme plat.

En ce qui concerne les médias, je suis au regret de constater qu'ils sont bridés. En effet, même ceux dont il est légitime de penser qu'ils sont indépendants, intègres et courageux restent silencieux malgré les informations que je leurs ai communiquées. J'espère sincèrement qu'ils auront le courage de traiter ce sujet, car des vies en dépendent.

Nous respectons le principe de neutralité. A ce titre, le président de la République, Emmanuel MACRON a été élu par un vote démocratique et incontestable. Nous n'avons pas à nous positionner politiquement, car nous respectons le statut militaire. Toutefois, en sa qualité de chef des armées, il est l'autorité légitime de tous les militaires en exercice sur le territoire national ou à l'étranger. Il doit en conséquence, veiller aux intérêts de chaque membre de la communauté militaire placé sous son autorité.

C'est pourquoi, nous restons en attente de sa réponse. Nous sommes prêts à lui apporter tous les éléments de réponse en notre possession pour l'éclairer sur les faits que nous dénonçons et qui n'ont jamais été remis en cause.

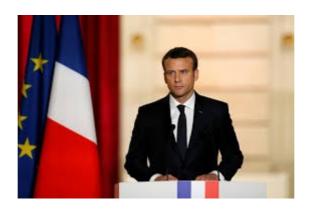
Ses décisions marqueront sa capacité à incarner un grand Président de la République.

Nous voulons y croire, car nous respectons la démocratie et sa fonction.

•Ci-dessous, le texte de la lettre lui ayant été adressée.

Pour voir l'originale, cliquer sur le lien ci-dessous:

## lettre AFAR a M le Président de la République



Monsieur le Président de la République Palais de l'Élysée 55 Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS

Le lieutenant de gendarmerie d'active, Paul MORRA Président de l'AFAR (Association des Forces Armées Réunies)

au

Président de la République française, chef des armées

**OBJET**: – Non-respect du droit au sein de la communauté militaire.

**REFERENCES**: – Constitution du 4 octobre 1958.

- Code de la Défense
- Loi n°2015-917 du 28 juillet 2015, actualisant la programmation militaire pour les an nées 2015 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense.
- Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales.

<u>PIECE JOINTE</u>:-Dossier de presse, dont la lettre significative d'une française recueillant plus de 5800 vues sur le site Armée Média.

Monsieur le Président de la République,

C'est avec un profond respect et une particulière gravité que je m'exprime à travers ce courrier, pour vous alerter sur la situation catastrophique des membres de la communauté militaire représentant plus de 350 000 personnels dont 100 000 au sein de la Gendarmerie Nationale. En effet, ils sont traités comme des sous-citoyens au mépris de la religion des règles de droit interne, de droit constitutionnel et de droit conventionnel.

Nombre de mes camarades et de mes adhérents sont notamment victimes dans l'exercice de leurs fonctions: de discrimination et de harcèlement en tous genres. Ils subissent des décisions ineptes et illégales par des acteurs institutionnels, de tout niveau. Ces pratiques sont non seulement

préjudiciables, mais sont aussi attentatoires à leurs droits légitimes.

Elles affectent directement leur état de santé en des circonstances déjà bien compliquées du fait de leur engagement soutenu sur le territoire national, dans le cadre de l'état d'urgence et à l'étranger, sur les théâtres d'opérations extérieures.

Militaire d'active de la gendarmerie nationale depuis plus de 30 ans, du grade de lieutenant, j'ai rejoint le monde associatif en 2002. J'ai exercé dès 2004, les fonctions de membre du Conseil d'administration de l'ADEFDROMIL (Association de Défense des Droits des Militaires), alors que la simple adhésion était interdite par M. MARLAND Philippe, directeur de cabinet de Michèle ALLIOT MARIE, Ministre de la Défense à l'époque.

Président de l'AFAR (Association des Forces Armées Réunies) à caractère interarmées, j'agis bénévolement pour la défense des droits des militaires en tant qu'Association Professionnelle Nationale de Militaires (APNM) conformément à la loi du 28 juillet 2015.

Confronté à des faits de discrimination notamment en raison de mon engagement associatif et de faits de harcèlement moral au travail institutionnalisé depuis 1999, j'ai utilisé toutes les voies légales pour faire valoir mes droits.

Face au cynisme et à l'aveuglement des hautes autorités militaires puis au silence coupable des autorités judiciaires que j'ai saisies, j'ai pris l'initiative de publier sur le blog «Armée média, le journal de l'AFAR», des articles accompagnés de preuves irréfutables pour dénoncer des pratiques illégales au sein des armées. J'ai également dénoncé une escroquerie au jugement en bande organisée impliquant des enquêteurs gendarmes de la Section de Recherches de TOULOUSE -31-, de l'Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale, des magistrats parquetiers et des avocats.

C'est ainsi qu'un français innocent, ayant le tort de porter un nom à consonance maghrébine et d'avoir le teint basané a été victime d'un contrôle au faciès illégal et de violences aggravées par personnes dépositaires de l'autorité publique. Contre toute attente, il a été condamné injustement malgré mes alertes aux autorités judiciaires et au Ministre de la Justice.

Ces articles n'ont fait l'objet à ce jour d'aucun démenti ni même de plainte que ce soit à mon encontre ou contre le blog «Armée média, le journal de l'AFAR».

Les militaires sont respectueux des valeurs cardinales de l'état militaire. Ils s'engagent quotidiennement, parfois jusqu'au sacrifice suprême, pour assurer la sécurité de tous les citoyens et de la Nation sur le territoire national ou à l'étranger. En retour, ils méritent le respect et la considération de la Nation. Dans les faits, il n'en est rien!

Certains d'entre nous sont maltraités malgré les dispositifs affichés en matière de prévention des risques psychosociaux, simples alibis de bonne conscience institutionnelle.

Les décorations comme la médaille militaire, la médaille des blessés de guerre, sont le symbole de la reconnaissance de notre parcours professionnel et de nos traumatismes comme l'a souligné à juste titre, le Ministre de la Défense. Pour certains d'entre nous, elles nous sont refusées pour des motifs fallacieux et non réglementaires. D'autres sont récompensés parfois de la légion d'honneur alors qu'ils harcèlent et violentent leurs subordonnés comme je l'ai démontré et dénoncé.

Les militaires ont espoir en vous, pour le renouveau de la culture interne et et le respect de leurs droits légitimes. La Discipline exigée du subordonné n'a de sens que si le chef adopte un comportement exemplaire et veille aux intérêts des personnels dont il a la charge.

Aucune impunité ne saurait s'appliquer à des chefs pour le moins indélicats pendant qu'un subordonné ne défendant que ses seuls droits est écrasé, broyé. C'est pourtant le cas. Cette situation ne peut plus durer.

Ce sont les raisons qui m'amènent aujourd'hui à vous alerter de ces difficultés car les militaires sont des femmes et des hommes d'honneur qui méritent toute votre attention en votre qualité de chef des armées.

Je me tiens à la disposition de vos services pour apporter tous les éclaircissements sur mes propos certes impitoyables mais qui sont le reflet réel du monde militaire dans lequel nous évoluons aujourd'hui.

Restant dans l'attente de la suite que vous voudrez bien réserver à mon courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de mon profond respect.

Lieutenant de gendarmerie MORRA Paul, Président de l'AFAR

Auteur: Le lieutenant de gendarmerie d'active MORRA Paul Président de l'AFAR

